

0071351F
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE FREDERIC MISTRAL
07401 LE TEIL CEDEX
Tel : 0475922200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2020

Réuni le : 02/07/2020

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Alain Borne locaux avenant n°1 convention : du 21/11/2019 au 4/07/2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bard-Volf

Prénom : Guillaume

Signé le: 07/07/2020 12:10:00

BIEN_20192020_49_0071351F_200709181153

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Alain Borne locaux a

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET-0071351F

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement de l'acte : 49

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert
Prénom : Jean-Luc
Signé le: 09/07/2020 18:11:53

0071351F
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE FREDERIC MISTRAL
07401 LE TEIL CEDEX
Tel : 0475922200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2020

Réuni le : 02/07/2020

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Catalins restauration avenant n°1 convention : Les cotisations FRRPI et FCSH des élèves hébergés sont acquittées uniquement par le lycée Xavier Mallet sur la base des droits constatés par le service intendance du lycée Xavier Mallet

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bard-Volf

Prénom : Guillaume

Signé le: 07/07/2020 12:10:03

BIEN_20192020_50_0071351F_200709182028

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Catalins restauratio

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET-0071351F

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement de l'acte : 50

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert
Prénom : Jean-Luc
Signé le: 09/07/2020 18:20:28

0071351F
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE FREDERIC MISTRAL
07401 LE TEIL CEDEX
Tel : 0475922200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2020

Réuni le : 02/07/2020

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Catalins locaux avenant n°1 à la convention : du 21/11/2019 au 04/07/2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bard-Volf

Prénom : Guillaume

Signé le: 07/07/2020 12:10:05

BIEN_20192020_51_0071351F_200709180457

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Catalins locaux aven

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET-0071351F

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement de l'acte : 51

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert
Prénom : Jean-Luc
Signé le: 09/07/2020 18:04:57

0071351F
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE FREDERIC MISTRAL
07401 LE TEIL CEDEX
Tel : 0475922200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 9
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2020
Réuni le : 02/07/2020
Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Italie , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Italie échange 2020-2021 : les membres du CA approuvent le budget prévisionnel et les objectifs de l'échange. La participation des familles s'élève à 218.88 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bard-Volf

Prénom : Guillaume

Signé le: 07/07/2020 12:11:06

BIEN_20192020_52_0071351F_200715152526

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Italie échange 2020-

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET-0071351F

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement de l'acte : 52

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Compte tenu de la date et de la crise sanitaire actuelle je vous conseille de prévoir une assurance annulation complète ou, si vous ne passez pas par un voyageur, de prévoir l'annulation sans frais dans les clauses de votre marché de mise en concurrence.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert
Prénom : Jean-Luc
Signé le: 15/07/2020 15:25:26

0071351F
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE FREDERIC MISTRAL
07401 LE TEIL CEDEX
Tel : 0475922200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2020

Réuni le : 02/07/2020

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rapport pédagogique 2019-2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bard-Volf

Prénom : Guillaume

Signé le: 07/07/2020 12:11:20

0071351F
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE FREDERIC MISTRAL
07401 LE TEIL CEDEX
Tel : 0475922200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2020

Réuni le : 02/07/2020

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SMAC 07 : convention de partenariat ponctuel

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bard-Volf

Prénom : Guillaume

Signé le: 07/07/2020 12:11:28

BIEN_20192020_54_0071351F_200709152504

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés SMAC 07 : convention

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET-0071351F

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement de l'acte : 54

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Article 4: La convention ne mentionne pas les références de l'assurance souscrite
Article 6: Date de prise d'effet. Pour rappel, le contrôle de légalité impose un délai de 15 jours à compter de la réception de l'acte du CA par l'autorité académique avant que le dit acte ne puisse devenir exécutoire.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert
Prénom : Jean-Luc
Signé le: 09/07/2020 15:25:04

0071351F
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE FREDERIC MISTRAL
07401 LE TEIL CEDEX
Tel : 0475922200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement : 55

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2020

Réuni le : 02/07/2020

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Marseille , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Marseille TASSP : les membres du CA approuvent le budget prévisionnel du voyage et les objectifs pédagogiques.
La participation des familles s'élève à 194.44 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bard-Volf

Prénom : Guillaume

Signé le: 07/07/2020 12:11:47

BIEN_20192020_55_0071351F_200716165643

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Marseille TASSP : le

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET-0071351F

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement de l'acte : 55

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Compte tenu de la date et de la crise sanitaire actuelle, je vous conseille de prévoir une assurance annulation complète ou, si vous ne passez pas par un voyageur, de prévoir l'annulation sans frais dans les clauses de votre marché de mise en concurrence.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert
Prénom : Jean-Luc
Signé le: 16/07/2020 16:56:43

0071351F
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE FREDERIC MISTRAL
07401 LE TEIL CEDEX
Tel : 0475922200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : compte-rendu

Numéro de séance : 9
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2020
Réuni le : 02/07/2020
Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration n°8 du 23 juin 2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bard-Volf

Prénom : Guillaume

Signé le: 07/07/2020 12:11:54

0071351F
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE FREDERIC MISTRAL
07401 LE TEIL CEDEX
Tel : 0475922200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2020

Réuni le : 02/07/2020

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Italie , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Italie échange 2019-2020 : bilan financier. En raison de la crise sanitaire, les italiens n'ont pas pu venir à Xavier Mallet comme prévu au printemps 2020. Le budget est corrigé, et la participation des familles s'élève à 51.79 €. un remboursement de 82.14 € par élève est voté par les membres du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bard-Volf

Prénom : Guillaume

Signé le: 07/07/2020 12:12:08

BIEN_20192020_57_0071351F_200716165646

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Italie échange 2019-

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET-0071351F

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement de l'acte : 57

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Il aurait été nécessaire d'indiquer le montant déjà encaissé (133,13€) qui diffère du montant de la participation votée au CA le 2-07-2019. Ainsi $133,13 - 82,14 = 51,79€$ qui correspond au montant de la participation votée au 2-07-2020.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert
Prénom : Jean-Luc
Signé le: 16/07/2020 16:56:46